

Dossier suivi par Julien MOULINIAU
04 73 70 67 67
urbanismejm@legrandclermont.fr
Réf : VL/JM/n°210

Monsieur Roger GARDES
Vice-Président,
Clermont Auvergne Métropole
64-66 avenue de l'Union Soviétique
BP 231
63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Clermont-Ferrand, le 09 octobre 2017

Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan
Local d'Urbanisme de CÉBAZAT

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 13 septembre 2017, vous m'avez transmis le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cébazat.

En tant que personne publique associée au titre de l'article L132-7 du Code de l'Urbanisme, je vous informe, qu'après étude, le projet de modification simplifiée n'appelle aucune observation de la part du PETR du Grand Clermont.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président du Grand Clermont,
Dominique ADENOT.



Direction Générale Adjointe de l'Aménagement		
DIRECTION DE L'URBANISME		
Direction		/ Info
A.U.		R Réponse
Action Foncière		Q suite à donner
E.P.U.	0	X éléments de réponse
Archi Conseil		
Autres		16 OCT 2017